



## Complément au bilan de la concertation

### Synthèse des remarques reçues dans les livres d'or accompagnant l'exposition du Scot de septembre 2010 à mai 2011

---

L'exposition itinérante sur le projet de Scot a été installée dans 31 communes du territoire, du 9 septembre 2010 au 13 mai 2011. 35 observations écrites ont été laissées dans les deux livres d'or qui accompagnaient les deux jeux d'exposition.



L'exposition en mairie d'Ampuis du 9 au 24 septembre 2010, première étape sur le territoire.

**Les remarques « livre d'or »**  
La vocation d'un livre d'or est d'abord de recueillir les impressions du public quant à une exposition, une manifestation, etc. Dans ce sens, l'exposition a été l'objet de nombreuses remarques.

Presque un avis sur deux laissé comprenait une opinion sur l'exposition – que ce soit sur l'initiative ou sur le contenu – toujours positive, mais contenant régulièrement une réserve en lien avec le besoin d'informations complémentaires.

Une remarque demande à ce que les communes rurales soient toutes nommées sur les cartes. Le fait qu'elles n'apparaissent pas entretient l'impression d'une opposition entre les communes rurales et le projet de Scot ressenti comme plus urbain.

**Les remarques « locales »**  
Les remarques avec un point de vue « local », en dehors de celles qui sont nées d'une visite de l'exposition qui a été déçue de ne pas voir le nom de sa commune figurer sur la carte, sont aussi celles qui revendiquent des intérêts particuliers sur une commune ou qui expriment des craintes liées au devenir de la commune.

Ce sont les principales remarques qui ont été consignées (40% d'entre elles). Les craintes concernent essentiellement le désir de voir se maintenir le commerce de proximité et les services.



Les remarques concernant et citant des communes précises s'inquiètent également des capacités de développement urbain accordées, ou du pouvoir laissé aux élus locaux.

Deux commentaires sur dix contiennent la critique selon laquelle le Scot enlève du pouvoir aux élus communaux. Cela est vu comme étant non démocratique, en tous les cas non justifié. La proximité dont bénéficie l'échelle de la commune pour gérer ses propres problématiques est jugée comme une garantie de justesse.

### **L**es remarques sur le document et le projet de Scot

Les observations qui reviennent ensuite le plus souvent et de façon égale ont pour objets :

- le document Scot (procédure, démarche, application),
- la stratégie adoptée et plus précisément les orientations quant au futur développement urbain (la localisation des futures constructions et la densité).

**Concernant la procédure**, le Scot est parfois vu comme un document indispensable, « important », « positif » mais aussi comme étant « contraignant », « inégalitaire », voire une « usine à gaz », « utopique » ... ou « collectiviste ».

Il est aussi ressenti comme étant loin des citoyens à cause notamment d'un manque de concertation. A quatre reprises, il est demandé à ce que la concertation soit renforcée, avec les élus locaux, avec les associations et avec les habitants.

**Sur le point de la stratégie du projet de Scot**, les réflexions abordent en premier lieu les orientations quant au

développement privilégié de l'agglomération de Roussillon-Saint-Rambert-d'Albon.

Les habitants comprendraient plus aisément le développement en priorité des plateaux, sans vouloir pour autant toucher aux espaces naturels et agricoles.

La dizaine de remarques effectuées sur ce même thème est reliée à la préoccupation de ne pas laisser mourir les villages ni leurs hameaux.

La réticence quant à la volonté du projet de Scot de privilégier l'accueil de la croissance démographique « au sud plus qu'au nord », « dans la vallée plus que sur les plateaux », « plus près des emplois et des services » est fortement liée au problème des risques technologiques, industriels et nucléaires présents dans la vallée de la chimie. Le « sillon rhodanien » est associé dans l'esprit collectif à une mauvaise qualité de vie, qui n'a pas d'égal avec le confort de vivre qui est souligné sur les plateaux plus ruraux.

Les projets d'infrastructure et la question des déplacements font aussi l'objet de six observations. Etrangement, le projet de Contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise n'est pas mentionné. Seuls le Contournement Ouest lyonnais, le projet de déviation au niveau de Sablons et de Péage de Roussillon ont fait l'objet de notes écrites.

**A**utres  
Trois observations en dehors des compétences du Scot ou portant sur des revendications personnelles ont été consignées. Deux revendications sur le respect des propriétaires ont aussi été laissées.





Article sur l'exposition du Scot à Saint-Prim dans le Dauphiné Libéré du 9 février 2011

## **S**ynthèse

L'exposition a connu une fréquentation inégale en fonction des étapes. Globalement, elle a toujours été annoncée bien en amont par le biais des bulletins municipaux, des sites internet des communes et du Syndicat Mixte des Rives du Rhône, mais aussi par la presse locale (Le Dauphiné Libéré, Le Réveil du Vivarais et Le Progrès). Malgré cette bonne visibilité le parcours de l'exposition dans les mairies tend à « s'épuiser ». Les cinquante communes n'ayant pas encore reçu l'exposition sont régulièrement relancées depuis six mois et ne se sont pas inscrites pour

recevoir ce support de la concertation. C'est pourquoi aujourd'hui le Syndicat Mixte réfléchit à un parcours « Hors les Murs ». L'objectif de ce nouveau cycle d'installation de l'exposition en dehors du parcours mairie serait de répondre aux principales remarques que l'exposition a suscité sur les stratégies de développement urbain choisies. Une des réponses se ferait par le choix du site qui accueillerait l'exposition (installer l'exposition à la Maison du Parc naturel régional du Pilat mettrait en exergue la problématique environnementale, installer l'exposition dans un musée historique du territoire rappellerait l'enjeu du développement durable du territoire – la permanence pour les générations futures, etc.). Une itinérance de l'exposition en dehors du parcours mairie permettrait de ne pas prêter à confusion entre une exposition sur le projet de Scot et une exposition qui aurait pour thème le développement de la commune qui l'accueille et atténuerait ainsi l'importance des remarques dites « locales ».



## Remarques écrites dans les livres d'or de l'exposition itinérante, de septembre 2010 à mai 2011

---

Très intéressante cette exposition!  
Rendez-vous demain soir pour un complément d'informations.  
Ampuis, 22 septembre 2010, Mireille BARRET-BANETTE

C'est une bonne exposition mais qui demande à être plus détaillée pour la compréhension des habitants.  
15 octobre 2010, Mme CHERCHI

C'est intéressant de savoir que des projets existent pour une amélioration du cadre de vie, mais il faudrait écouter les demandes faites par les associations.  
Par exemple, le tennis demande des courts couverts pour motiver les enfants au sport.  
18 octobre 2010, Mme SEGURIER

Petite idée, faire un pont de Saint-Pierre de Bœuf à Roussillon, à y réfléchir... (Ça fera du travail et une économie d'essence) merci.

Exposition intéressante, projets grandioses (à réaliser!).  
J'aurais aimé un développement plus précis sur la ville de Saint-Rambert. Construire c'est bien, mais la jeunesse doit être mieux considérée.  
La critique est aisée mais elle peut être constructive.  
16 novembre 2010

Construire des maisons c'est bien, mais encore faut-il que la voirie suive, exemple à Sablons où l'on construit un peu partout et où les seuls chemins étaient des chemins pour aller dans les champs. Résultat ils sont à présent empruntés par tout le monde et ne sont pas assez larges même pour deux voitures et surtout pas de trottoirs, aucune sécurité pour les piétons (rue du stade, de granges, ...)

24 novembre 2010

Exposition intéressante. Le Scot participe-t-il aux réflexions sur le contournement de Lyon? Sur la rocade qui devait traverser Sablons (le long du canal) ... Et sur le choix des entreprises qui s'installent dans le secteur? Pour éviter d'autres GDE!

24 novembre 2010, Philip

Il semble que beaucoup de communes ont des difficultés pour établir leur PLU par rapport aux contraintes engendrées par le Scot. Cela me paraît normal car depuis la création des POS ont été créées de grandes inégalités. En effet, pourquoi une commune a le droit par un simple coup de crayon d'enrichir un de ses habitants plus qu'un autre. La plus-value des terrains constructibles aurait dû profiter soit à la mairie, soit à tous les propriétaires de terrain.

Je regrette que le Scot pérennise encore ce système très inégalitaire.

25 novembre 2010

Salaise va bénéficier de zone industrielle.

3 décembre 2010

Exposition très intéressante et visitée par de nombreux septemois en cette première semaine de 2011.

Alain CLERC, Maire de Septème

Cette exposition démontre que les communes n'ont plus de pouvoir au nom d'une sacro-sainte administration reliée par les Conseils Régionaux et les Communautés de communes. Au nom d'une politique écologique, pétrie d'une idéologie d'égalitarisme, la population doit se soumettre.

Il faudrait que la population s'indigne et réagisse! Qu'on laisse un minimum de pouvoir aux communes et aux Maires qui savent mieux que quiconque gérer le développement. Nous sommes en train de devenir le pays d'Europe le plus collectiviste... on veut faire notre boulot en pensant à notre place!

Bon courage!

P.S : Cette exposition est intéressante sur le plan économique, inquiétante sur le plan de l'habitat.

Dominique DUCROT

Les communes perdent leurs droits de choisir leurs développements, la différence entre ville et ruralité n'est pas prise en compte!

On densifie les zones d'habitat dans des zones "à risques technologiques" importants pour St Michel (sur Rhône) : Risques chimiques (zone SEVESO!) et nucléaire (Saint-Maurice)?  
Quid des lois qui imposent l'inverse?

Alain SERPOLIER

Très intéressant.

On note :

- des imprécisions; par exemple pour le développement commercial, on ne parle pas de l'implantation de futurs centres commerciaux en périphérie d'agglomération, tel celui projeté à Reventin-Vaugris qui serait très pénalisant pour les agréables petits commerces de Vienne
- des incohérences : "valoriser les sites économiques et stratégiques notamment ceux connectés au fleuve et à la voie ferrée"; dans ce cas, la nouvelle ligne ferroviaire marchandise à grand trafic doit se situer plutôt en rive gauche.

J.P. BONNETON

Exposition intéressante, support de communication à la hauteur des ambitions du Scot mais la cartographie ignore certaines communes. Le développement économique semble uniquement orienté vers la zone de développement de la chimie. Est-ce bien raisonnable en terme de développement durable et de sécurité publique ?

Echalas, 18 janvier 2011

Une vraie "usine à gaz" qui justifie en elle les 10 années nécessaires à la mise au point du Scot. Ce document porte bien son nom "... Rives du Rhône", en effet tout est organisé, réglé, détaillé, etc... le long du Rhône. Ailleurs?...le désert!... Le Scot en a-t-il les moyens? Je ne sais pas. Mais on oublie simplement une chose importante, le territoire sera tout de même ce que ses habitants en feront. Sont-ils aussi sots que cela?

Echalas, 22 janvier 2011, P. GARDIER

Habitant de la commune d'Echalas, suite à votre exposition du Scot en mairie.  
Je constate que la commune d'Echalas ne figure à aucun endroit sur les plans. Mais par contre je constate qu'on verra encore concentrées les populations dans les vallées où il y a déjà des zones à risque (industriel, routier, pollution, inondation!).  
Je pense qu'il serait souhaitable de plus concentrer les bourgs existants sur les plateaux où il y a déjà toutes les structures pour accueillir les nouveaux habitants sans toucher aux zones rurales, vertes et agricoles.

Echalas, entre le 5 et le 21 janvier

Belle exposition mais n'est-ce pas le rôle des collectivités locales, mieux à même d'apprécier les enjeux sociaux et économiques sur leurs territoires??  
Est-on certains que le souhait des populations est d'aller s'installer dans les vallées au plus près des usines??  
Ne risque-t-on pas de faire flamber les prix de l'immobilier dans les communes du plateau et de voir celles-ci désertées d'une partie de leur population jeune ou aux revenus modestes et donc de faire de celles-ci des cités dortoir??  
Toutes ces réflexions me conduisent à penser qu'une concertation plus large associant les élus concernés et la population est souhaitable avant de mettre en œuvre une réforme aussi contraignante et aux enjeux aussi lourds.

Echalas, 21 janvier 2011, Jean-Luc FOISON

Quelle surprise! Voir la concentration des populations autour des usines titrée : un bassin de vie attractif!

Oublions-nous les risques technologiques et naturels dans la vallée du Rhône? Echaldas n'est citée qu'une seule fois "en exemple" mais le nom de la commune n'apparaît plus sur les cartes.

Je suis une jeune habitante mère de 3 enfants, les chemins pédestres sans prendre la voiture, la gouters dans les bois sans prendre la voiture, l'école à pied, le boulanger, l'infirmière sur place, la qualité de vie calme pour mes enfants et bien d'autres petits plaisirs sains, laissez le choix aux habitants! Il ne faut pas vouloir se battre contre les infrastructures (routières, ferrées, inondation) et obliger le maximum de personnes à vivre à proximité.

A nous le choix raisonnable en gardant bien sûr des espaces réservés à l'agriculture mais nous sommes à 5 kilomètres de Givors et d'une zone plus urbaine. Je vais travailler à Lyon en train et tout va bien.

Echalas, 21 janvier 2011, Mme BLANCHARD

Limiter l'étalement urbain c'est bien, mais on ne peut pas obliger tout le monde à aller vivre en ville; certains préfèrent habiter dans une maison avec du terrain autour et pouvoir vivre au calme, d'autres ne veulent pas passer leur week-end à tondre la pelouse : on doit respecter le choix de tout le monde et non pas imposer ses idées aux autres.

Echalas, 22 janvier 2011

1 Etat  
1 Région  
5 départements  
5 Intercommunalités  
1 Parc Naturel Régional  
80 communes  
des milliers d'intérêts particuliers...

Je comprends les difficultés pour élaborer un tel document sur un projet aussi ambitieux. Ce n'est rien à côté des modalités de surveillance de son application sous les pressions multiples.

J'ai bien retenu la volonté de stopper l'urbanisation des surfaces agricoles. Il faut toutefois souligner que ce sont les agriculteurs (ou leur descendance) qui sollicitent la classification de leurs terrains en zones urbanisables.

Sur la densification des bourgs, l'histoire fait que les villages sont construits de centres bourg et de hameaux. Devons-nous laisser mourir progressivement ces derniers? Concentrer l'activité économique dans le sillon rhodanien ne me semble pas une bonne idée; c'est en tous les cas contraire aux luttes contre les nouvelles infrastructures (voie ferrée, autoroutes ...)

Enfin un projet sur 20 ans me semble utopique ... les politiques en matière d'aménagement du territoire se font et se défont. Qui aurait pensé il y a 20 ans que des villes comme Orléans ou Tours sont presque des grandes banlieues de Paris avec l'effet TGV... alors avoir la volonté de limiter mes déplacements entre mon hameau et le bourg (2,5 km) me semble dérisoire!!

Echalas, A. BATIA

Pour avoir un avis cohérent le besoin de réflexion et d'analyse est utile, il est bien que cette demande existe.

A bientôt lors de réunions.

Saint-Prim, 8 au 19 février 2011

Il faut effectivement avoir une stratégie pour essayer de ne pas trop dégrader les conditions de vie d'un bassin de vie attractif qui risque de voir "exploser" le nombre de ses habitants. Avant de l'améliorer il faut déjà arrêter la dégradation. Il serait intéressant également de connaître les projections d'augmentation de population.

Je crains toutefois que la transformation des communes dites "rurales" en communes périurbaines (c'est en fait à mon sens déjà un état de fait) ne se fasse pas sans casse! Nous devons partager notre espace vital et ce n'est jamais facile.

Saint-Prim, 8 au 19 février 2011, B.SEEMANN

Le Scot est un document important et contraignant dont l'application risque d'être compliquée et inégale selon les différentes localités. Je réitère ce que j'ai pu exprimer en réunion publique : je crains que certains objectifs ne soient que des vœux pieux, tels que certains du SDAU précédent.

Exemple : nous avons fait un remembrement rural sur les communes d'Auberives-sur-Varèze et Saint-Prim, avec une réservation d'emprise pour la déviation ouest du Péage de Roussillon. Cette déviation ne s'est jamais réalisée et l'assiette de terrains réservée n'est qu'une jachère non cultivée au milieu d'une zone agricole.

Autre remarque : les communes se sont vues dans l'obligation des quartiers en réseau d'assainissement. Ces quartiers, souvent éloignés des centres villages, ne pourront pas être densifiés, entraînant une perte de recettes pour les communes qui ont pour ces équipements engagés des charges d'amortissement non négligeables. Par conséquent, nécessité d'augmenter la pression fiscale. Vaste programme. Vivons d'espoir.

Saint-Prim, 8 au 19 février 2011, Henri GERIN

Eyzin Pinet est à l'écart des secteurs préférentiels. Quel développement pour la commune? Actuellement, on ne peut pas circuler entre communes et entre hameaux à Eyzin autrement que grâce à l'automobile. Quid des modes de déplacements doux?

Eyzin-Pinet, 7 au 18 février 2011, Karl KUBIT

Très belle exposition, très complète et explicite des enjeux à l'échelon pays viennois et rives du Rhône.

Urbanisation à maîtriser.

Ne pas laisser mourir les petits villages notamment au niveau des commerces et services (je pense principalement aux PTT) car la population des villages est souvent plutôt âgée.

Eyzin-Pinet, 7 au 18 février 2011, M. De POORTERE

J'ai examiné l'exposition, belle en couleur.

Prévision et développement de la commune d'Eyzin-Pinet. C'est la mort des commerces de proximité.

La complexité est telle que le consommateur moyen ne comprend pas grand-chose.

De plus, le Scot a été adopté sans tenir compte des avis des habitants de la commune.

Les perspectives d'avenir ne sont pas roses, comment pouvons-nous projeter l'avenir d'un bourg en milieu rural loin des pouvoirs de décision.

Dans le cadre du transfert de compétences, le Maire de commune n'aura plus la possibilité de décider. Ce sont les technocrates des grandes administrations qui le feront.

Les droits fondamentaux du citoyen sont remis en cause, l'égalité des droits est bafouée.

Eyzin-Pinet, 16 février 2011, S. MOUET

Exposition intéressante. Il me semble que si le Scot a des points positifs, sa gestion et sa mise en œuvre paraît difficile : les décisions sur l'aménagement des petites communes (telle Chonas l'Amballan) seraient plus justes si elles étaient données par les élus locaux et non par des élus européens qui ne maîtrisent pas bien les données de chacun de nos villages.

Chonas-l'Amballan, 21 février au 4 mars 2011, M.B. ROBIN

Les panneaux sont clairs, explicites ...

Reste à tenir ce qui est prévu et me paraît essentiel :

- la préservation des espaces naturels et en priorité des espaces agricoles
- le frein de l'urbanisation galopante et tous azimuts

Mais SVP!!! Même les zones que vous privilégiez pour une densification de population ont besoin d'air pur et de nature; pensons à nos enfants... il faut que ville et campagne s'équilibrent harmonieusement.

Saint Rambert d'Albon, 4 mars 2011, Nicole CHAZE

Je voudrais attirer l'attention sur le fait qu'une toute petite minorité d'élus veuille imposer l'avenir à tout un secteur de population au nom du bien commun. En effet, je trouve tout à fait anormal que l'on impose à notre commune de construire sur une moyenne de 400m<sup>2</sup>, sous prétexte qu'il ne faut pas rogner sur les terrains agricoles, alors que sur Vérin, il ne reste que très peu de vrais agriculteurs, et qu'il y a beaucoup de terrains en friche. De grâce Mesdames et Messieurs les maires et conseillers municipaux, ne vous laissez pas imposer ce type de directive; gardez votre pouvoir sur votre commune, car chaque commune a sa spécificité, son relief particulier. On vous a déjà imposé le ferroutage, bientôt, peut-être le contournement ouest "qui sait". S'il vous plaît réagissez. Que va-t-il rester en pouvoir de décision pour chaque commune à l'avenir?

Vérin, 7 au 18 mars 2011, Michel DEZORMEAUX

Elu depuis 1983 et maire depuis 1989, j'ai toujours entendu dire que le SDAU (document de référence avant le Scot) était obsolète et inapplicable aujourd'hui et je l'ai constaté lors de nos révisions de POS en 1986/1988 et 1966/1999.

Le SDAU avait besoin d'un époussetage soigné. Avec le Scot c'est fait.

Cette exposition retrace la réalité d'un travail de plus de 10 ans de la part de nos collègues élus et délégués auprès du syndicat Mixte des Rives du Rhône. Nous leur avons fait confiance lorsque nous les avons délégués, il faut que notre confiance aille jusqu'au bout, sinon il fallait "prendre le manche".

Le Scot, document généraliste, impliquant 5 départements et 80 communes ne pouvait faire l'unanimité intégrale de tous à la virgule près.

Pour ce qui nous concerne à Loire-sur-Rhône, le scot nous convient tel qu'il est présenté. Nous sommes en phase de révision du POS et notre futur PLU sera en concordance avec le Scot.

Même si l'exposition (pourtant bien en vue dans la mairie et suffisamment informée) n'a pas déplacé les foules, le Conseil Municipal a validé le document.

Loire-sur-Rhône, 21 mars au 1er avril 2011, Guy MARTINET, Maire de Loire-sur-Rhône

Peyraud fait-il partie du Scot? Il n'est pas indiqué sur vos cartes!

14 mars 2011, Christian LECAS

L'exposition en elle-même est bien faite elle explique bien les enjeux, dommage que nos petites communes ne soient pas représentées sur les cartes, les citoyens s'y perdent. D'autre part, les photos représentant l'agriculture sont faussées. Que sont devenus les champs d'abricotiers, pêchers, cerisiers, ils font partie du paysage. par contre, montrer des terres de fraises hors-sol est en contradiction avec ce qu'on appelle le développement "durable"? J'aurais aimé que l'on cite le pourquoi réel de la limitation de l'étalement urbain, ne serait-ce pas ce qu'on appelle plutôt l'exode "URBAIN" en comparaison avec l'exode "RURAL" des années 60-70"?

Peyraud, 25 mars 2011, André BIENNIER

Respectez les propriétaires quels qu'ils soient.

Reventin-Vaugris, 2 au 13 mai 2011

Certes le projet semble très attractif, malheureusement on peut s'apercevoir que dans beaucoup de communes ayant opté pour un PLU ou tout autre planification du territoire, le constat reste toujours le même : l'expropriation est souvent agricole. Par exemple, l'extention de la zone idustrielle où se trouve Gedimat peut poser problème. A noter que certains propriétaires fonciers se sont fait exproprier lors de la construction d'ASF (autoroute), ces derniers seront encore soumis à une expropriation lors de l'extension de cette zone?

Il est vrai que cette planification est pour le bien de tous, mais la population la plus touchée reste la "population agricole" à mes grands regrets.

Reventin-Vaugris, 2 au 13 mai 2011, Camille ROUXEL

Respectez les propriétés privées et leurs entourages SVP.

Reventin-Vaugris, 2 au 13 mai 2011



Retrouvez également  
l'exposition virtuelle du Scot  
des Rives du Rhône sur le lien  
suivant :

<http://fr.calameo.com/read/000394206f3fc3f864663>

